



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 8 octobre 2020 — N° 132

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de féliciter les médecins de l'Hôpital de Thetford Mines pour la création d'une capsule vidéo éducative sur le respect des mesures sanitaires.

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de l'organisme Les Productions Multisens inc.

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de remercier Mme Valérie Gagnon pour sa décision de répondre à l'appel face à la pénurie d'enseignants.

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Mary Ann Davis, ex-commissaire scolaire.

M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata) fait une déclaration afin de féliciter Mme Sylvianne Paré, fondatrice de l'entreprise Les savons Kimi.

8 octobre 2020

M. Allaire (Maskinongé) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Denise Desjarlais pour son engagement social et communautaire.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de saluer l'initiative Dans ma rue, on joue! de la municipalité de Frontenac.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin de demander la prolongation du Programme de soutien aux organismes communautaires.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de Rendre hommage au *Journal Mobiles*, lauréat de cinq prix de l'Association des médias écrits communautaires du Québec.

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de saluer le partenariat entre les policiers et les professionnels en santé mentale dans la ville de Saint-Jérôme.

À 9 h 52, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 04

8 octobre 2020

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel 2019-2020 du Tribunal administratif des marchés financiers.
(Dépôt n° 1939-20201008)

Puis, au nom de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, il dépose :

Le rapport annuel 2019-2020 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches;
(Dépôt n° 1940-20201008)

Les rapports annuels de gestion 2019-2020 des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux suivant :

Est-de-l'Île-de-Montréal
(Dépôt n° 1941-20201008)

Saguenay-Lac-Saint-Jean
(Dépôt n° 1942-20201008)

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.
(Dépôt n° 1943-20201008)

Puis, au nom de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, il dépose :

Le rapport sur la mise en œuvre de la Loi regroupant la Commission de l'équité salariale, la Commission des normes du travail et la Commission de la santé et de la sécurité au travail et instituant le Tribunal administratif du travail;
(Dépôt n° 1944-20201008)

8 octobre 2020

Le bilan de la mise en œuvre du programme Objectif emploi.
(Dépôt n° 1945-20201008)

Enfin, il dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 15 septembre 2020 par M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) concernant le vote par la poste pour les élections municipales de 2021.
(Dépôt n° 1946-20201008)

M. le président dépose :

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2020-2021 – octobre 2020;
(Dépôt n° 1947-20201008)

Le rapport d'activités 2019-2020 du Comité de surveillance des activités de l'Unité permanente anticorruption du Québec.
(Dépôt n° 1948-20201008)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Legault, premier ministre, retire certains propos non parlementaires.

8 octobre 2020

Motions sans préavis

M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la langue française ainsi que l'agrandissement du Collège Dawson et de l'Université McGill; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roberge, ministre de l'Éducation, conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 11e Semaine pour l'école publique, organisée par la Fédération autonome de l'enseignement, qui a pour thème « Notre école publique, on l'aime... encore plus! »;

QU'elle réitère l'importance capitale de la triple mission de l'école publique, soit instruire, socialiser et qualifier;

QU'elle se joigne au porte-parole de la SPEP, Philippe Laprise, pour reconnaître le travail colossal des personnels de l'école publique, mais aussi la persévérance de tous les élèves, jeunes et adultes;

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le rôle essentiel que doit jouer l'école publique comme vecteur d'égalité des chances et de justice sociale au Québec, en offrant une éducation gratuite, accessible et universelle;

QU'elle reconnaisse la contribution exceptionnelle de l'école publique au développement de la société québécoise.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

8 octobre 2020

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **499** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les soins en santé mentale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Mme Sauvé (Fabre), M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des chiffres dévoilés hier par la Dre Mylène Drouin, qui font état d'une hausse rapide des cas de COVID chez les aînés;

QU'elle prenne acte du nombre de cas confirmés chez les 65 ans et plus qui est passé en deux semaines d'un peu moins de 40 par jour à une centaine;

QU'elle rappelle qu'au Québec, des dizaines de milliers d'aînés vivent dans des résidences privées pour aînés (RPA);

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les aînés vivant en RPA, notamment en limitant au maximum le déplacement de personnel entre ces résidences tout en s'assurant d'éviter les bris de services.

8 octobre 2020

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **500** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 65, Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le mardi 20 octobre 2020 de 10 heures à 11 h 50, après les affaires courantes jusqu'à 17 h 55 et de 19 h 30 à 21 h 05, le mercredi 21 octobre 2020 après les affaires courantes jusqu'à 13 h 05 et de 15 heures à 17 h 25 et le jeudi 22 octobre 2020 après les affaires courantes jusqu'à 13 h 05 et de 15 heures à 17 h 25 et le mardi 27 octobre 2020 de 10 heures à 11 h 35;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Recyc-Québec
Société des alcools du Québec
Association des brasseurs du Québec
Conseil canadien du commerce de détail
Association canadienne des boissons
Éco Entreprises Québec
Conseil des entreprises en technologies
environnementales du Québec
Union des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Fondation David Suzuki

2425

8 octobre 2020

Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets
Boissons Gazeuses Environnement
Les Bouteilles recyclées du Québec
Coop Les Valoristes
Réseau environnement
Conseil de la transformation alimentaire du Québec
Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec
Équiterre
Association des détaillants en alimentation du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

8 octobre 2020

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **501** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 53, Loi sur les agents d'évaluation du crédit;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 45, Loi concernant principalement la nomination et le mandat des coroners et du coroner en chef;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 56, Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 66, Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 65, Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective.

M. le président donne les avis suivants :

- la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs se réunira en séance de travail afin d'organiser lers travaux de la Commission;

8 octobre 2020

- la Commission des finances publiques se réunira en séance publique afin d'entendre le ministre des Finances dans le cadre de l'étude de la politique budgétaire du gouvernement et de l'évolution des finances publiques.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président informe l'Assemblée que, le vendredi 23 octobre 2020, Mme Rizqy (Saint-Laurent) s'adressera à M. Roberge, ministre de l'Éducation, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Propositions concrètes visant à redresser la situation dans la gestion de la crise de la COVID-19 dans le réseau de l'éducation par le gouvernement caquiste ».

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 03, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 11.

8 octobre 2020

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale, propose que le principe du projet de loi n° 39, Loi établissant un nouveau mode de scrutin, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit

À 13 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale, proposant que le principe du projet de loi n° 39, Loi établissant un nouveau mode de scrutin, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Melançon (Verdun) dépose :

La copie d'un passage du livre *Pauline Marois : Au-delà du pouvoir* de Mme Pauline Marois, ancienne première ministre du Québec.

(Dépôt n° 1949-20201008)

8 octobre 2020

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 17 h 42, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020.

Les travaux reprennent à 17 h 47.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **502** en annexe)

Pour : **93** Contre : **28** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 39 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 39 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **503** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

8 octobre 2020

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le mercredi 7 octobre 2020, sur la motion de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, proposant que le projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification, soit adopté.

Le débat est ajourné au nom de M. Tanguay (LaFontaine).

Débats de fin de séance

À 18 h 04, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) à M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la santé mentale des Québécois ». M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, remplace le ministre pour ce débat;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Benjamin (Viau) à M. Legault, premier ministre et responsable des dossiers jeunesse, portant sur le sujet suivant : « l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la santé mentale des jeunes ». M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, remplace le ministre pour ce débat.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Benjamin (Viau) dépose :

La copie d'une lettre en date du 6 mai 2020 adressée à M. Legault, premier ministre, par Mme Julie Ouellet, directrice générale du ROCAJQ, concernant le support à la jeunesse pendant la pandémie de la COVID-19, ainsi que la copie d'une lettre ouverte de M. Simon Telles, président de Forces Jeunesse, sur le même sujet.

(Dépôt n°1950-20201008)

8 octobre 2020

À 18 h 30, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 20 octobre 2020, à 13 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 8 octobre 2020, à 15 h 40, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, et de M. Girard (Lac-Saint-Jean), les représentants du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 35 Loi visant à moderniser certaines règles relatives à la publicité foncière et à favoriser la diffusion de l'information géospatiale
- n° 50 Loi concernant la location d'une partie des forces hydrauliques de la rivière Shipshaw

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

8 octobre 2020

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation, conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 499)

POUR - 121

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeanotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup- Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccione (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

8 octobre 2020

Sur la motion de M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Mme Sauvé (Fabre), M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 500)

(Identique au vote n° 499)

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 501)

(Identique au vote n° 499)

8 octobre 2020

Sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques
et de la Réforme électorale :

(Vote n° 502)

POUR - 93

Allaire (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Foster (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fournier (IND)	(Rimouski)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Gaudreault (PQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Leduc (QS)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	(Montarville)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Legault (CAQ)	Roy (PQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Bonaventure)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	(Chauveau)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Massé (QS)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	
Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	

CONTRE - 28

Anglade (PLQ)	David (PLQ)	Ménard (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Arcand (PLQ)	Derraji (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Nichols (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Kelley (PLQ)	Ouellette (IND)	St-Pierre (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rizqy (PLQ)	Thériault (PLQ)
Ciccione (PLQ)	Melançon (PLQ)	Robitaille (PLQ)	Weil (PLQ)

8 octobre 2020

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 503)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Cicccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)	
	(Rimouski)		